



DOSSIER

DEMANDE

DE

SUBVENTION COMMUNALE

ANNEE 2025

Merci de bien vouloir ramener ce dossier en
mairie avant le **14 mars 2025**.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

ASSOCIATION :

LISTE DES PIECES A JOINDRE :

- Présentation de votre association
- Attestation sur l'honneur
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale : rapport d'activités et bilan comptable de l'année écoulée
- Relevé d'Identité Bancaire

ASSOCIATIONS ELIGIBLES :

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la commune. Elle est soumise à la libre appréciation du Conseil Municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

1. Etre une association dite Loi 1901 ou une coopérative scolaire.
2. Avoir été déclarée en Préfecture avant le 1er Juillet de l'année d'attribution de la subvention.
3. Avoir des activités conformes à la politique générale de la commune de Port-Sainte-Marie en matière d'animations sportives, culturelles et sociales.
4. Avoir présenté une demande de subvention conformément au paragraphe des listes des pièces à joindre.

QU'EST CE QUE LE DOSSIER DE SUBVENTION ?

Le présent dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la ville de Port-Sainte-Marie. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association ou de financement d'une action spécifique.

Date limite de dépôt de la demande de subvention : 14 mars de l'année N

Attribution éventuelle d'une subvention après examen par la commission, vote en conseil municipal, répartition par association, éventuelle attribution.

I. PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :.....
.....

Adresse de son siège social.....
.....
.....

Code Postal :.....Commune :.....
Téléphone :.....Fax :.....
Numéro SIREN :.....
Adresse de correspondance si différente :.....
.....

Code Postal :.....Commune :.....

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom :.....Prénom :.....
Qualité :.....
@mail :.....

Renseignements d'ordre administratif et juridique :

Déclaration en préfecture le :.....à :.....
Date de publication au Journal Officiel :.....
Objet de votre association :.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

II. COMPOSITION DU BUREAU :

Président(e) NOM Prénom :
Adresse :
Tel (journée et domicile) :
Adresse mail :

Trésorier(e) NOM Prénom :
Adresse :
Tel (journée et domicile) :
Adresse mail :

Secrétaire NOM Prénom :
Adresse :
Tel (journée et domicile) :
Adresse mail :

III. MOYENS HUMAINS AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE ECOULEE

<u>Nombre de bénévoles :</u> <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
<u>Nombre de volontaires :</u> <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
<u>Adhérents :</u> <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	
<u>Pour les clubs sportifs :</u> nombre de licenciés	

V. **PROJET - OBJET DE LA DEMANDE**

Intitulé :

Objectifs :

Description :

Bénéficiaires :

Territoire :

Moyens matériels et humains :

Date ou période de réalisation :

Evaluation financière du projet :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant	Objet	Montant
€	€
€	€
€	€
€	€
€	€
€	€
€	€
€	€
€	€
TOTAL€	TOTAL€

Montant sollicité :.....€

VI. ATTESTATION SUR L'HONNEUR :

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom).....
représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €

Fait, le à.....

Signature

Ce dossier est transmis aux associations par voie électronique ou doit être retiré en mairie.
La demande de subvention est à renouveler chaque année.

Pour tout renseignement, contacter les personnes chargées du dossier :

- Francis BEYRE 06 16 94 70 72

- Jacques DUMAIS 06 74 69 39 90
- Jean-Philippe CROUZET 06 89 64 21 21